

**RENCONTRES TESTAMENTAIRES
AVEC GRANDES FAMILLES ET PETITES GENS
DU PAYS MESSIN**

par **M. Gilbert DREYFUSS**

C'est le récit d'une promenade parmi des archives testamentaires inexplorées que j'entreprends ici, et de ses émouvantes rencontres avec quelques grandes familles messines dont les noms ornent encore les rues de notre cité : Fabert, Coëtlosquet, Ladoucette.

Ces testaments vont du début du XVIII^e siècle aux environs de 1820, avec une majorité de testaments authentiques qui ne dépassent pas 1791, et un plus petit nombre de testaments olographes, à cheval sur la période révolutionnaire.

Une première remarque s'impose. Le testament n'était pas chose exceptionnelle, c'était, au contraire, une pratique courante du temps jadis, nullement l'apanage des familles nobles ou de la haute bourgeoisie.

Ainsi, tout au long de quelque trois cents actes, défilent toutes sortes de petites gens parmi les plus modestes qui font et refont l'attribution de leurs biens.

Ce sont par exemple :

- Des laboureurs, vigneron, jardiniers ;
- Des manœuvres, maçons, tailleurs de pierre, tourneurs, charçons, maréchaux-ferrants, vitriers, menuisiers, ébénistes, voituriers ;
- Des boulangers, pâtisseries, cordonniers, chapeliers, tailleurs, drapiers drapants, teinturiers, perruquiers, parfumeurs, luthiers ;

- Des cabaretiers, aubergistes, apothicaires, marchands divers : bouchers, huiliers, libraires ;
- Et même parfois de simples domestiques.

Le plus souvent d'ailleurs il s'agit des femmes ou des veuves, sans profession, des susdits, mais certaines filles qui font leur testament exercent par elles-mêmes une profession telle : Fileuse de chanvre, ouvrière en robe, garde-malade, fille de service.

Ces personnes « du sexe » dont le testament règne en majorité pour les raisons que l'on devine représentent près des deux-tiers des testateurs.

Elles sont d'ailleurs en général illettrées, à plus de la moitié, et signent d'une croix. Chez les hommes, en revanche, le pourcentage d'illettrés est nettement moindre, un cinquième environ.

Une autre remarque s'impose à la lecture des domiciles des testateurs, ce sont, la plupart du temps, les mêmes noms de rues que l'on retrouve à deux siècles et plus d'intervalle, ce qui dénote que le Metz de jadis, à part la localisation de tel ou tel commerce, n'a guère évolué jusqu'à nos jours, constatation qui affligera certains et en réjouira d'autres.

Quatre-vingt pour cent des rues de jadis se retrouvent encore avec la même appellation, ainsi :

rue des Allemands, place d'Armes, rue Chambière, place de Chambre, en Chaplerue, rue de la Chèvre, rue de la Citadelle, rue des Clercs, rue du Faisan, en Fournirue, rue de la Haye, rue Mazelle, rue du Moyen-Pont, rue du Neufbourg, rue Neuve-Saint-Louis, en Nexirue, rue du Paradis, rue Pierre-Hardie, rue du Pontiffroy, rue du Pont-Sailly, rue Saint-Charles, place Saint-Jacques, place Saint-Louis, rue Serpenoise, rue Taison, rue de la Vigne-Saint-Avold, en Vincentrue, rue du Wad-Bouton.

A proportion, les quelques appellations disparues sont : rue de la Basse-Saulnerie, rue de la Fleur-de-Lys, derrière Saint-Clément, du Porte-Enseigne, des Prêcheresses, de la Vieille-Boucherie, des Cloutiers.

Enfin on note au passage parmi les domiciles disparus ceux qui évoquent les vieilles défenses de Metz. Ainsi, en mars 1789,

celui du « concierge » des Grilles Hautes, un certain Claude Gardard, demeurant Pont desdites Grilles, c'est-à-dire dans la tour attenante de la conciergerie ; ou encore du « concierge », Pierre Dalsange, de la Porte de Chambière en juin 1754.

Tel était le caractère populaire de cette coutume des testaments que les Juifs, même avant la révolution, n'en sont pas absents bien qu'ils s'y rencontrent très peu souvent, moins d'un demi pour cent : ainsi un testament olographe en hébreu de Julise Cahen de 1776, ainsi encore un testament authentique de Samuël Epestien Levy de Metzerville, daté de mars 1781, dans lequel le testateur réclamait qu'« aussitôt après son décès soit dit des prières pour le repos de son âme pendant huit jours par cinq rabbins auxquels il sera donné trois livres à chacun ». A noter que pour ce dernier les témoins ne sont nullement des coreligionnaires, puisqu'il s'agit d'une part de Joseph Fristot, maître en chirurgie, demeurant rue de la Chèvre, et de Charles Dutreux, maître boulanger, demeurant au coin de la boucherie Saint-Georges, « témoins de connaissance, priés et requis de la part du testateur », celui-ci présent à Metz, à l'hôpital des Juifs.

Bien que moins fréquent que le testament authentique, ne serait-ce qu'en raison de cette masse de testateurs illettrés que j'évoquais, le testament olographe, précisément parce qu'il était entièrement écrit de la main du testateur, présente un grand intérêt lorsqu'il s'agit de personnages renommés. Il en présente également par les cachets de cire scellant les enveloppes contenant ces testaments olographes. Il est d'ailleurs remarquable, à ce sujet, de constater que la plupart des testateurs utilisaient même lorsqu'ils n'étaient pas apparemment titrés, des cachets de type armorisés ou bien encore affectionnaient des sceaux figurés, liés sans doute à telle ou telle particularité propre, dont je puis vous soumettre deux exemples à propos des testaments de Marie Lefevre (1771) et d'Antoine Million (1779).

Bien souvent on constate que ces testaments olographes sous pli scellé sont restés clos malgré la suscription qui précisait parfois qu'ils devaient être ouverts à la mort du testateur. Mais sans doute le notaire n'était-il pas toujours informé du décès et les héritiers se trouvaient parfois devant un imbroglio testamentaire de plu-

sieurs testaments olographes successivement révoqués dont il devait être difficile de savoir où était le bon. Ou bien alors savait-on où se trouvait celui-ci et ne se préoccupait-on pas des autres qui restaient sans être ouverts chez les dépositaires successifs.

Mais peut-être est-il temps à présent d'en venir à ces testaments de membres des grandes familles messines.

Et d'abord celui du 16 novembre 1786, testament olographe d'Abraham, Alexandre, François, Maximin de Fabert, chevalier seigneur de Moulins, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, comme il se décrit lui-même.

Il était l'arrière petit-neveu du Maréchal de Fabert.

Né à Moulins le 1^{er} janvier 1735, capitaine réformé à la suite du régiment du Colonel-Général de la Cavalerie française, il s'était marié en octobre 1760 à Anne-Marie-Madeleine Dubalay, fille aînée de Jean-Mathieu Dubalay, écuyer, seigneur du ban de Buzy, de Saint-Jean et de Bouzonville-sur-Orne, conseiller auditeur au Parlement de Metz. De 1763 à 1771, Fabert en avait eu cinq enfants, quatre filles et un fils, Marie-Antoinette, Anne-Madeleine, Antoinette-Maximilienne, Barbe-Gabrielle et Africain-Auguste. Sa femme était morte en octobre 1783, à quarante-six ans, et lui-même à Metz en 1806, vingt ans après le présent testament.

Voici ce que dit la généalogie. Mais le testament dit quelque chose de plus. Ce n'est pas un veuf qui écrit mais un homme remarié.

« L'éloge que je fais de ma chère femme est vraiment bien en-dessous encore de ce qu'elle mérite, elle était en tout bien digne de remplacer celle que Dieu m'avait donnée et qu'il m'a retirée, que j'ai toujours beaucoup aimée, et à laquelle j'ai dans tous les temps porté mes soins et mes attentions particulières, en lui donnant des preuves de la plus vive tendresse, malgré la calomnie et les calomnieurs, soit dit en passant, mais je leur pardonne. »

Aussi discret le testament quant à une quelconque indication sur ce mariage, aussi muet est-il quand aux deux filles aînées au point que l'on pourrait croire à sa seule lecture qu'il n'a eu de

sa première femme que trois enfants. Sa deuxième femme et son jeune fils de quinze ans qui doit hériter bien entendu du château de Moulins ont tous les honneurs. Barbe-Gabrielle bénéficie plus spécialement de sa bague à portrait et Antoinette-Maximilienne de sa montre d'argent. C'est tout. Peut-être son deuxième mariage n'avait-il pas rallié les suffrages de tous ses enfants, et même étaient-ils parmi les « calomniateurs » en question. Y a-t-il eu un mystère de la mort de la première Madame de Fabert ? Nous l'ignorons probablement toujours...

Mais qui était finalement cette deuxième femme du seigneur de Moulins ? Elle n'est pas néanmoins restée complètement ignorée des historiens, cela grâce aux ennuis du chevalier de Fabert pendant la Révolution. Maximin de Fabert eut, en effet, beaucoup de mal à éviter d'être compté parmi les émigrés. Il arriva non sans peine à se faire rayer de la liste noire et se blanchit, si l'on peut dire, entièrement, en signant le 8 frimaire, an IX à Metz, sa promesse de fidélité à la Constitution. Sa deuxième femme fut notée de son côté comme ayant obtenu personnellement, le 22 fructidor an XIII, un certificat de non inscription sur la liste des émigrés : elle s'appelait Marie-Thérèse-Suzanne-Césaire Lacroix.

Autre testament d'un membre d'une grande famille messine, celui du 7 décembre 1811, de Jean-Baptiste-Gilles, baron du Coëtlosquet. Chose curieuse et sans doute peu connue, le baron et le seigneur de Moulins étaient parents par leurs femmes.

Gilles du Coëtlosquet avait, en effet, épousé, en décembre 1781, Charlotte-Eugénie Lasalle, dont une tante était la mère de la première femme de Maximin de Fabert. Malgré une différence d'âge de seize ans, (Gilles du Coëtlosquet était né le 20 août 1751), il est donc fort probable que les deux hommes se sont connus.

Le baron Gilles du Coëtlosquet est le grand-père du vicomte Maurice, né à Metz en 1836 et mort en 1904, qui depuis 1919 donna son nom à une rue de notre cité.

Le nom de Coëtlosquet peut surprendre comme célébrité messine et effectivement le baron Gilles était né à Morlaix, en

Basse-Bretagne¹. Mais ce gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, frère du Roi, avait épousé, comme il est dit plus haut, une Lasalle, dame de Distroff et autres lieux, demeurant au Ban-Saint-Martin², parfaitement lorraine puisque son père, François Lasalle ou de la Salle, était seigneur de Ville-au-Val, Sainte-Marie, Villers-le-Prudhomme, Amnéville, Preisch et Hagen, directeur général au service des vivres dans les trois évêchés et la Lorraine et commissaire des guerres au département de Saint-Avold et Bitche. Grand personnage puisque le parrain de Charlotte-Eugénie n'était rien moins que Monseigneur Léopold-Charles de Choiseul, archevêque, duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, comte du Cambrésis, etc.

A noter aussi que le père du vicomte Maurice avait pris pour épouse, en 1835, Caroline de Wendel, renforçant ainsi cette alliance de la Bretagne et de la Lorraine.

Le testament olographe de 1811 du baron Gilles du Coëtlosquet ne nous réserve pas de surprise du genre de celui de Fabert.

Mais on y voit percer l'aveu des atteintes bien plus graves qui avaient affecté sa situation :

« Les malheurs des temps ayant bouleversé la fortune à laquelle mes enfants pouvaient s'attendre un jour... »

En effet dès le début de la Révolution, le baron Gilles avait dû quitter le Régiment de Bretagne dont il était alors colonel. Emigré, il avait été dépossédé d'un ensemble de biens très considérable, dont la fameuse cristallerie de Saint-Louis. L'histoire de ses tribulations et de celles de sa femme nous a été rapportée par son petit-fils, l'abbé Edouard du Coëtlosquet, dans un récit émouvant reproduit dans une étude de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine sur les émigrés de la Moselle (voir ouvrages cités in fine).

1 La présence de bretons de qualité à Metz n'était pas chose d'ailleurs si exceptionnelle puisqu'en 1741 le prêtre prévost de la collégiale de Saint-Pierre-aux-Images et chanoine de Sainte-Glossinde était un breton de Saint-Brieuc (cf. le testament olographe du dit en date du 15 décembre 1741).

2 Dans le château dont le plan est reproduit p. 135 de l'ouvrage Metz d'autrefois - Mutelet 1965.

L'Empire, puisque le testament est écrit en 1811, n'avait pas apporté grande amélioration à sa situation de fortune, bien qu'il fut par sa femme cousin germain du fameux général de hussards de Napoléon I^{er}, tué à la bataille de Wagram en 1809, Antoine-Charles-Louis Lasalle.

Mais le testament, est-ce optimisme ou préfiguration de l'avenir, ne manque pas pour autant d'envisager l'évolution des choses :

« ...cependant, si les circonstances venaient à rétablir un jour ma femme et mes enfants dans leur ancienne fortune... »

Effectivement l'indemnisation devait intervenir après sa mort en 1813, sous la Restauration, avec le « milliard des émigrés ».

La population messine n'y perdit pas d'ailleurs : en rendant hommage avec le nom d'une de ses rues au vicomte Maurice, elle vint témoigner de la générosité et de la bienfaisance dont elle avait bénéficié de la part de la famille du Coëtlosquet³.

Nous ne saurions mieux terminer cette revue des testaments de quelques grandes familles messines que par celui d'un grand ancêtre du sénateur Louis-Charles de Ladoucette dont le nom, ici encore, honore une des rues de Metz, et dont précisément les dispositions testamentaires ont fait un généreux donateur de prix pour l'encouragement à la vertu de notre Académie.

Il s'agit cette fois du testament non plus olographe mais authentique, donc avec seulement la signature de son auteur, de l'arrière-grand-père du sénateur, le chirurgien Jacques-Augustin Ladoucette qui fut anobli par Louis XV à la suite des soins qu'il avait donnés au Roi en 1744 pendant sa maladie à Metz. Le testament authentique du 25 février 1790 porte dans la signature tremblée « J.-A. Ladoucette, chirurgien major », la marque de sa fin prochaine puisqu'il allait décéder un mois plus tard, le 24 mars 1790, à l'âge, il est vrai, respectable de quatre-vingt-cinq ans, et sept ans après son épouse Marie-Anne Vaudois.

³ Rappelons aussi le voisinage bien approprié des plaques Coëtlosquet et Lasalle, séparées seulement par la petite place Saint-Martin.

Originaire de Gorze, dont son père était échevin, ce chirurgien major des ville et citadelle de Metz eut comme petit-fils Jean-Charles François, baron de Ladoucette, né en 1771, qui fut préfet⁴ et également député de la Moselle en 1848.

J'arrêterai là cette brève promenade au pays des ombres messines, si vivantes pourtant par ce qu'elles évoquent encore pour nous.

J'ai trouvé trace de beaucoup d'autres familles de notables, les unes citées dans la généalogie établie d'après les registres des paroisses, les autres pas, et de nature par conséquent à compléter les premières. Cela et ce que j'ai dit aussi à propos du testament du seigneur de Moulins paraît militer en faveur de la recherche testamentaire comme source complémentaire de renseignements à confronter avec les autres dans l'étude du passé du Pays Messin.

...Sans compter peut-être la possibilité de méditer sur la vanité de la fortune lorsque l'on voit ressortir, précieusement conservé dans l'inventaire d'une succession, un paquet d'assignats et billets similaires de la Révolution.

OUVRAGES CONSULTÉS :

- 1 — Le Maréchal de Fabert (1599-1662), par le commandant Jules Bourelly (deux volumes), Didier et Cie, libraires-éditeurs — Paris, 1881.
- 2 — Metz, documents généalogiques d'après les registres des paroisses 1561 - 1792, par l'abbé F.-J. Poirier (un volume), Lamulle et Poisson, libraires-éditeurs — Paris, 1899.
- 3 — Liste des émigrés du département de la Moselle 1791-1800, par André Gain (Annuaire Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine - tomes 35, 37 et 38 — Metz 1926, 1928 et 1929).
- 4 — Metz, ancien et moderne, par Chabert, 1881.
- 5 — Les rues et places de la cité, par Barbé, 1930.

⁴ Ce fut en fait notre préfet napoléonien des « Cent Jours », car nommé à Metz au 28 mars 1815, il se voyait déjà désigner un successeur le 11 juillet.